

ÉCOPHYTO

RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Plan ECOPHYTO 2

Bilan du plan ECOPHYTO 1

+ 5% des ventes de produits phytosanitaires
entre 2009-2011 et 2011-2013.

Toutefois des **actions structurantes** ont porté leurs fruits :
Une centaine de systèmes de cultures économes et
performants dans les fermes-pilotes DEPHY

→ **Besoin d'outils pour démultiplier ces résultats**

→ **Développement d'actions ayant un impact plus direct
sur la réduction des produits phytosanitaires
et sur la réduction des risques et des impacts sur
l'homme et l'environnement**

- 1- Agir aujourd'hui et faire évoluer **les pratiques**
- 2- Améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager **la recherche et l'innovation**
- 3- Évaluer et maîtriser **les risques et les impacts**
- 4- Accélérer la transition **vers le zéro phyto dans les jardins**, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI)
- 5- Politiques publiques, **territoires et filières**
- 6- **Communiquer** et mettre en place une gouvernance simplifiée

1.1 – Les certificats d'économie de phytos

Objectif : démultiplier les actions efficaces

Un **objectif de 20 % réduction** sur 5 ans est fixé à chaque **distributeur** de produits phytosanitaires. Pour atteindre cet objectif :

Il doit justifier de la mise en place des **actions reconnues**, permettant de réduire l'utilisation ou les risques/impacts des produits => certificats d'économies de produits phytosanitaires (CEPP)

Ex d'actions : vente de produits biocontrôle, de variétés résistantes, d'Outils d'Aide à la Décision, promotion d'outils de désherbage mécanique etc...

1.2- Renforcer la place des agroéquipements

Référentiel des techniques efficaces

Financements ECOPHYTO articulés avec Plan Compétitivité et Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)

Renforcement des points de contrôle des pulvérisateurs (limitation dérive, optimisation et sécurité utilisateurs).

1.3- Promouvoir et développer le biocontrôle

Simplification des demandes d'autorisation de mise sur le marché pour ces produits

Accompagnement investissements entreprises françaises

2- Faire rayonner les fermes DEPHY articulées avec les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental et l'agriculture biologique

De 2000 à 3000 fermes DEPHY. Ouverture vers d'autres collectifs.

3- Soutenir l'expérimentation

4- Multiplier par 10 le nb d'agri accompagnés dans la transition agro-écologique à bas niveau de phyto

Parrainage à partir des fermes DEPHY

Accompagnement par les organismes de conseil agricole

5- Rénovation du Bulletin de Santé du Végétal

Information objective de l'état sanitaire des cultures afin de mieux cibler les traitements. Il ne contient pas de préconisation de traitements.



6.1 Rénover le certiphyto

Contenus adaptés et actualisés. Formation avec **évaluation** des connaissances. Durée validité **5 ans** pour tous.



6.2. Un enseignement pilote et des formations optimisées

- formation initiale : plan « enseigner à produire autrement »,
- formation continue : engagement des fonds de formation sur les formations aux changements de pratiques.



AXE 2 : RECHERCHE ET INNOVATION



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

- orienter la recherche sur la **protection intégrée des cultures**
- amplifier les recherches pluridisciplinaires sur les **risques et impacts environnementaux et sanitaires** relatives aux pollutions des milieux (air, sols, eau)

Appels à Projets recherche cofinancés au niveau national

- Actions volontaristes de valorisation et de transfert de la recherche.

10. Instaurer un dispositif de phytopharmacovigilance

Surveillance des effets indésirables des phytos sur l'homme, les élevages, les cultures, la biodiversité, l'eau, le sol, l'air et les aliments. Surveillance de l'apparition de résistances à ces produits.

Organisation et interprétation Anses



→ **Modification ou retrait d'autorisation de mise sur le marché ou mesures de gestion.**

11. Renforcer la surveillance des denrées, de l'eau, des sols, de l'air **et évaluer les expositions des citoyens** (lien avec PRSE)

- renforcement des plans de surveillance des résidus dans les denrées végétales
- élaboration du protocole harmonisé du suivi de l'air
- soutien à la surveillance de l'exposition des populations
- protection des établissements accueillant des personnes sensibles (art 53 loi d'avenir)

12. Connaître, surveiller et réduire les effets non intentionnels des produits phytopharmaceutiques **sur l'environnement** (biodiversité, sol, pollinisateurs, phénomènes de résistances...)

13. Mieux connaître **les expositions et** réduire les **risques** pour les **utilisateurs professionnels** (lien avec le PRST)

- renforcement des connaissances sur les expositions en milieu professionnel
- accompagnement à l'évaluation du risque en entreprise et à la substitution des substances préoccupantes
- conception et aménagement d'équipements de travail
- diffusion des outils et méthodes de réduction des risques

14- S'appuyer sur des indicateurs d'utilisation, d'impact et d'évolution des pratiques

15. Accélérer le retrait des substances dangereuses pour la santé humaine et la biodiversité

Action volontariste de la France/Europe pour renforcer les restrictions d'usages ou le retrait de certaines molécules (CMR, PE, Néonicotinoïdes...)

16. Renforcer la lutte contre les fraudes et les infractions et les sanctionner de manière appropriée



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

AXE 4 : ACCELERER LA TRANSITION VERS LE ZERO PHYTO DANS LES Jardins Espaces Verts Infrastructures



17et 18. Engager les acteurs non agricoles dans la réduction des produits phytos et la diffusion des solutions alternatives

Loi Labbé :

•1er janvier 2017 :

- interdiction des produits phytos dans certains espaces publics,
- interdiction libre-service de certains produits pour les jardiniers amateurs

•1er janvier 2019 : interdiction aux jardiniers amateurs

Les produits peu préoccupants pour la santé resteront autorisés.

Promotion des chartes de réduction locales et de la charte nationale Terre Saine.



19. Décliner le plan dans les régions

Feuille de route régionale à élaborer avec les différents partenaires.

Cohérence des politiques publiques. Liens avec les autres plans régionaux (PRSE, PRST, SDAGE...). Articulation avec le projet agroécologique

21 à 23. Susciter des projets collectifs à l'échelle des territoires : lien avec **les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental**, avec **l'Agriculture Biologique**, avec l'aval des filières.

26. Étudier un mécanisme de **couverture des risques** à l'adoption de nouvelles techniques : fermes DEPHY, GIEE

28. Communiquer sur le défi positif et moderne que constitue la réduction des usages des phytos

29. Gouvernance MAAF/MEDDE

Comité d'orientation stratégique et de suivi (COS)

Comité Scientifique et Technique (CST)

Au niveau régional :

* **Commission Agroécologie** (Préfet) .

Elle associe la Région, les principaux financeurs et partenaires historiques du plan.

→ orientations stratégiques et financières

* **Comité des financeurs** (État, Conseil Régional, Agences de l'eau...).

30. Mobiliser des moyens financiers à la mesure des objectifs

41 Millions actuellement

+ 30 Millions (élargissement de l'assiette de la Redevance pour Pollutions Diffuses aux produits CMR2)

Pour des actions clairement identifiées comme permettant de générer des économies de phytos :

→ **Investissements** visant à réduire les utilisations, les risques et les impacts des phytos

→ **Actions innovantes** (transfert et diffusion, lutte biologique, matériel, équipements...)

Appels à projets nationaux et régionaux

ÉCOPHYTO

RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Plan ECOPHYTO 2